



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE | MINISTERIAL CONFERENCE
ON THE CANADIAN
FRANCOPHONIE

infolettre

FÉVRIER 2014

**La Conférence ministérielle
sur la francophonie canadienne
de 2014 se tiendra les 26 et 27 juin
à l'Île-du-Prince-Édouard**

SOMMAIRE

- 1 Un rapport qui contribue aux réflexions sur l'immigration francophone
- 2 Collaboration intergouvernementale soutenue en matière d'éducation
- 2 Deux initiatives d'envergure en Ontario
- 3 Le Québec a la francophonie @ cœur
- 3 Contribution des services de traduction à la prestation des services en français
- 4 L'importance de l'immigration francophone pour le Nouveau-Brunswick
- 4 Nouvelle politique de Santé Manitoba relative à la désignation d'établissements, de programmes et de services francophones et bilingues
- 5 Les programmes en petite enfance de la Colombie-Britannique font de grand pas
- 5 Loi sur les services en français
- 6 Un partenariat profitable pour la Saskatchewan et la communauté fransaskoise
- 6 Développement de communautés saines, actives et dynamiques
- 7 Terre-Neuve-et-Labrador : Personne exceptionnelle du passé
- 7 Normes sur les services en français
- 8 Une nouvelle avenue pour la prestation des services en français au Yukon
- 8 Consultation sur les services en français au Nunavut

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Un rapport qui contribue aux réflexions sur l'immigration francophone



LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE sur la francophonie canadienne s'intéresse à l'immigration francophone comme priorité pour la francophonie canadienne. Ses efforts déployés dans ce dossier au cours des dernières années ont eu pour objet d'encourager une plus grande collaboration et un plus grand dialogue entre les gouvernements en matière d'immigration en général et d'immigration francophone en particulier.

Au cours de la dernière année, la Conférence a retenu les services des experts-conseils Ronald Bisson et Matthieu Brennan afin de produire le Rapport : *Analyse des impacts de la réforme du système d'immigration du Canada sur les communautés de la francophonie canadienne*. Ce rapport a pour objectif de faire le point sur l'ensemble des transformations apportées au système canadien d'immigration depuis 2006 et d'en analyser les impacts et les opportunités dans les communautés de la francophonie canadienne. Dans le contexte de cette analyse, on parle de l'immigration d'expression française dans les provinces et territoires autres que le Québec.

La Conférence rend maintenant ce rapport disponible sur son site Internet (www.cmfc-mccf.ca/publications) et espère qu'il contribuera à faire progresser les réflexions et le dossier de l'immigration francophone au Canada.

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. La Conférence travaille pour une francophonie ouverte, dynamique et diversifiée qui contribue et participe pleinement à l'essor de la société canadienne.



Ontario

Québec

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

New Brunswick
CANADA

Manitoba

COLOMBIE-
BRITANNIQUE

Île-du-
Prince-
Édouard



Gouvernement de
la Saskatchewan

Alberta
Gouvernement

Terre-Neuve
Labrador

Territoires du
Nord-Ouest

Yukon
Gouvernement

Nunavut

Canada

Collaboration intergouvernementale soutenue en matière d'éducation

L'ÉDUCATION EST PRIMORDIALE pour l'avenir des deux langues officielles au Canada. L'apprentissage de ces deux langues rassemble les Canadiens, augmente les possibilités d'échange entre eux et le monde entier, et contribue concrètement à l'enrichissement de notre pays, tant au niveau culturel et social qu'économique.

Le gouvernement du Canada est fier de sa collaboration de longue date avec les provinces et les territoires en matière d'éducation. Le 14 août dernier, nous avons renouvelé notre collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) au moyen du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2018*. Ce Protocole prévoit des investissements fédéraux de 1,297 milliard de dollars sur cinq ans, dont 1,177 milliard pour la mise en œuvre d'ententes bilatérales avec chaque province et territoire. Ces montants sont complémentaires aux investissements des provinces et territoires en matière d'éducation dans la langue de la minorité et d'apprentissage de la langue seconde.

Étant moi-même issue du programme d'immersion de langue française, je peux attester des bénéfices associés à la connaissance des deux langues officielles. L'apprentissage du français et de l'anglais ouvre des portes pour les jeunes et leur permet d'avoir plus facilement accès au marché du travail. C'est pourquoi la qualité du français des programmes d'immersion est si importante. Je réitère l'engagement du gouvernement fédéral en appui aux efforts des provinces et territoires afin de rehausser le niveau de compétence linguistique offert aux étudiants.

Le Protocole prévoit également des investissements fédéraux de 120 millions de dollars pour la mise en œuvre des programmes de bourses *Explore* et *Destination Clic* et du programme de moniteurs de langue *Odyssée*. Une partie de ce financement est fournie dans le cadre de la nouvelle *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration et communautés*, l'éducation étant au cœur de cette nouvelle stratégie fédérale en langues officielles.

L'honorable Shelly Glover
Ministre du Patrimoine canadien et
des Langues officielles



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

ONTARIO

Deux initiatives d'envergure en Ontario

LE 11 DÉCEMBRE 2013, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi modifiant la Loi sur les services en français en ce qui concerne le commissaire aux services en français*.

Cette loi fait en sorte que le commissaire soit un agent indépendant relevant de l'Assemblée législative de l'Ontario et non plus de la ministre déléguée aux Affaires francophones; fixe à cinq ans la durée du mandat du commissaire avec la possibilité d'une reconduction dans ses fonctions, et permet au commissaire actuel de demeurer en poste jusqu'à ce qu'il soit reconduit dans ses fonctions ou qu'un ou une autre commissaire soit nommé(e) par l'Assemblée.

L'Ontario s'est aussi dotée, en octobre 2013, d'un plan d'action postsecondaire pour accroître l'offre de programmes et services en français aux étudiants francophones et bilingues des régions du Centre et du Sud-Ouest de la province.

Cette loi fait en sorte que le
commissaire soit un agent
indépendant relevant de l'Assemblée
législative de l'Ontario...

Ce plan d'action se fonde sur les recommandations d'un groupe d'experts et du commissaire aux services en français et comprend, entre autres :

- 16,5 millions de dollars pour aider les universités et collèges à bonifier leurs programmes et services en français dans la région du Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- permettre à tous les établissements francophones et bilingues de se qualifier pour du financement afin d'offrir des programmes en français dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- établir un comité consultatif sur l'éducation postsecondaire en langue française;
- examiner la capacité du Collège universitaire Glendon à offrir encore plus de programmes en français.



La francophonie @ cœur

Programme de mobilité étudiante

Initiative du gouvernement du Québec, dans la foulée du Forum de la francophonie canadienne, le Programme de mobilité étudiante vise à permettre aux étudiants du Québec de poursuivre un ou deux semestres de leur programme dans une université francophone à l'extérieur du Québec, et à ceux des universités francophones d'une autre province de le faire au Québec. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et l'Association des universités de la francophonie canadienne travaillent déjà à ce projet inédit, en collaboration avec plusieurs gouvernements et universités, afin que ce programme soit instauré pour la rentrée scolaire de l'automne 2014.



Congrès mondial acadien de 2014

Le Québec se prépare activement à accueillir le prochain Congrès mondial acadien, qui se tiendra du 8 au 24 août 2014, dans l'Acadie des terres et forêts. Plus d'une dizaine de ministères et organismes du gouvernement du Québec collaborent à l'organisation et à la tenue de diverses activités, telles que les colloques, les conférences et les grands rassemblements. De plus, le Québec aura un kiosque à ExpoMONDE et contribuera au Pavillon multimédia, notamment par la présence de la Radio Jeunesse des Amériques, animée par le Centre de la francophonie des Amériques.

5^e Rendez-vous Acadie-Québec

Quelque 200 chefs d'entreprises et représentants d'organismes de développement économique de l'Acadie et du Québec ont participé au dernier Rendez-vous Acadie-Québec, qui s'est tenu à Dieppe, du 10 au 12 septembre 2013. Les échanges ciblaient trois secteurs : agroalimentaire, logistique et transport, ainsi que technologies de l'information et des communications. Depuis 2005, les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick appuient conjointement ce rendez-vous qui se tient aux deux ans, en alternance au Québec et au Nouveau-Brunswick.



NOUVELLE-ÉCOSSE

Contribution des services de traduction à la prestation des services en français

LA TRADUCTION contribue énormément à la prestation des services en français. Les trois traducteurs professionnels des Affaires acadiennes travaillent fort pour que les Néo-Écossais francophones aient accès à des renseignements importants en français. En 2012-2013, 1,85 million de mots ont été traduits, nombre impressionnant qui est aussi la production annuelle la plus élevée jusqu'à maintenant.

Outre les documents, communiqués de presse et sites Internet, les services de traduction ont joué un rôle essentiel dans le lancement de nouveaux services gouvernementaux en français en 2013, y compris des kiosques de demande combinée de services et d'enregistrement des naissances dans les hôpitaux www.novascotia.ca/snsmr/access/vitalstats/bundled-birth-service-fr.asp, un programme d'orientation des employés francophones des services agréés de garde d'enfants www.novascotia.ca/coms/fr/families/provider/training/OrientationforStaff.html, des écrans d'information à Accès Nouvelle-Écosse, la trousse de

ressources humaines pour les PME www.workplaceinitiatives.novascotia.ca/nshrtoolkit/default-fr.asp et un projet de recherche continu destiné à recueillir les expériences personnelles liées à la violence familiale www.nsdomeesticviolence.ca/Obtenir-de-lAide/parlez-nous-de-votre-experience.

L'équipe de traduction se compose de Melany Close, de Sylvain Fillion et d'Hélène Lemay et, au besoin, elle fait appel à des traducteurs pigistes professionnels.



L'équipe de traducteurs



Kiosque de demande combinée de service d'enregistrement des naissances dans les hôpitaux

L'importance de l'immigration francophone pour le Nouveau-Brunswick

TOUT COMME l'ensemble du Canada, le Nouveau-Brunswick fait face à un déficit démographique. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont moins d'enfants et notre population vieillit à un rythme croissant, ce qui résulte en une moins grande population pour contribuer à la croissance économique et démographique de notre province.

L'immigration est l'un des outils qui s'offrent à nous pour contrer cette décroissance démographique et économique. Les nouveaux arrivants contribuent activement à la culture, à la diversification et au développement économique de la province.

Seule province officiellement bilingue au Canada, le Nouveau-Brunswick est un microcosme du Canada. Les deux langues officielles, le français et l'anglais, s'y côtoient quotidiennement et de façon égale. Pour cette raison, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est résolu à maintenir le caractère linguistique unique de la province dans tous

Les deux langues officielles, le français et l'anglais, s'y côtoient quotidiennement et de façon égale.

ses efforts visant à stimuler la croissance démographique, y compris l'immigration.

Au cours des cinq dernières années, la province a accru son nombre de ressortissants francophones. Pour assurer une répartition équilibrée et représentative des immigrants de langue française qui sont accueillis au Nouveau-Brunswick, il reste par contre encore beaucoup à faire. Dans cette optique, une stratégie sur l'immigration francophone ciblée quinquennale sera développée. Cette stratégie aura comme objectif principal d'assurer une immigration francophone accrue à l'image de la réalité linguistique du Nouveau-Brunswick.

MANITOBA

Nouvelle politique de Santé Manitoba relative à la désignation d'établissements, de programmes et de services francophones et bilingues

EN OCTOBRE 2004, le Conseil communauté en santé du Manitoba (CCS) inc. a reçu du gouvernement provincial le mandat de représenter officiellement la communauté francophone dans les domaines de la santé et des services sociaux. Le CCS joue aussi un rôle de leader et de coordonnateur dans le but de faciliter l'accès à des services en langue française de qualité dans ces domaines.

Le CCS a signalé au gouvernement provincial l'absence de processus de désignation permettant d'atteindre les fins mentionnées ci-dessus. Il a proposé de travailler avec Santé Manitoba et le Secrétariat aux affaires francophones à la conception et à la mise en œuvre d'un tel processus.

Depuis 1998, un grand nombre d'établissements, de programmes et de services ont été désignés francophones ou bilingues, mais il n'y avait pas de processus

Pour appuyer l'offre de soins de santé en français, Santé Manitoba a élaboré une politique...

de désignation officiel en place, ni de définition claire des responsabilités qu'entraîne la désignation.

Pour appuyer l'offre de soins de santé en français, Santé Manitoba a élaboré une politique – approuvée le 28 août 2013 – qui indique clairement quels établissements, programmes et services ayant un mandat (local ou provincial) lié à la santé doivent être désignés. Elle décrit également le mécanisme permettant d'obtenir une désignation bilingue ou francophone.

Cette nouvelle politique offre à tous les établissements indépendants, aux établissements relevant directement des offices régionaux de la santé, aux centres communautaires et aux programmes provinciaux offrant des services à la population francophone du Manitoba la possibilité d'être officiellement désignés francophones ou bilingues.

Par ailleurs, le *Règlement sur la désignation des établissements et des programmes francophones et bilingues* (Règlement 131/2013), pris en application de la Loi sur les offices régionaux de la santé (C.P.L.M c. R34), est entré en vigueur le 30 septembre 2013.

Les programmes en petite enfance de la Colombie-Britannique font de grand pas

LES ÉTUDES DÉMONTRENT que les activités physiques et sociales ont un impact positif sur le développement du cerveau des enfants, y compris leur capacité à apprendre le français. Afin de soutenir les familles francophones et francophiles, la province a récemment réalisé des partenariats avec trois municipalités pour fortifier les programmes locaux francophones de développement de la petite enfance :

1. Dans le district de Saanich : deux programmes préscolaires en langue française sont tonifiés grâce à l'ajout d'un centre d'apprentissage informatisé.
2. Dans le district de Tofino : un nouveau programme en langue française pour les enfants de trois à cinq ans est offert trois fois par semaine dans deux municipalités mitoyennes soit, Ucluelet et Tofino.
3. Dans la ville de Victoria : en plus des programmes à la petite enfance en français, la ville offre des soirées

« jeux de société » pour établir des réseaux entre familles francophones et francophiles.

Non seulement ces projets offrent aux enfants la possibilité d'apprendre dans un environnement français, ils augmentent aussi la visibilité de la communauté francophone dans chaque municipalité. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a appuyé les programmes avec l'achat d'outils d'apprentissage tels que des jeux, des livres, des CD et des affiches.

Ces projets ont été rendus possibles grâce au financement prévu par l'*Entente Canada – Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français*.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Loi sur les services en français

APRÈS DE VASTES consultations au sein de la communauté acadienne et francophone et du gouvernement, c'est au printemps 2013 que la *Loi sur les services en français* de l'Île-du-Prince-Édouard a été renouvelée. La nouvelle loi repose sur une approche qui vise à harmoniser les besoins prioritaires de la communauté avec la capacité du gouvernement provincial à offrir des services en réponse à ces besoins. Deux sondages d'envergure, une consultation provinciale et la mise sur pied d'un groupe de travail gouvernement-communauté ont permis de mieux cerner les besoins prioritaires de la communauté. Du côté du gouvernement, la Commission de la fonction publique a travaillé de concert avec les ministères afin de mieux identifier le bassin de ressources humaines bilingues existant. Ces deux étapes essentielles ont permis de concrétiser l'approche novatrice mise de l'avant dans la loi. L'objectif est d'atteindre les meilleurs résultats possibles autant à l'interne qu'à l'externe. Les composantes de la loi comprennent entre autres la possibilité de formellement

La Commission de la fonction publique a travaillé de concert avec les ministères afin de mieux identifier le bassin de ressources humaines bilingues existant.

désigner des services bilingues et un mécanisme de plaintes à deux niveaux. De plus, la loi a été adoptée en anglais et en français, une première pour la province.

Au total, 20 institutions gouvernementales sont maintenant assujetties à la loi, dont tous les ministères et certains de leurs organismes. Parmi les organismes, on trouve entre autres la Régie des alcools de l'Î.-P.-É. et Santé Î.-P.-É. Le gouvernement provincial est d'avis qu'une approche concertée des intervenants favorise les résultats à long terme, car en matière de services en français, il s'agit d'un marathon et non d'un sprint.

Un partenariat profitable pour la Saskatchewan et la communauté francosaskoise

UN PROJET PILOTE impliquant la participation de plusieurs partenaires provinciaux et internationaux a permis à plus de 25 travailleurs tunisiens de choisir la Saskatchewan comme destination de travail et d'établissement au cours de la dernière année et pourrait mener à la venue d'un nombre encore plus grand d'immigrants francophones en province au cours des prochaines années.

Le ministère de l'Économie de la Saskatchewan a identifié deux entreprises saskatchewanaises ayant des pénuries immédiates de main-d'œuvre qualifiée. L'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) de la Tunisie a effectué une présélection de candidats potentiels. En mars 2013, les entreprises ont ensuite rencontré les candidats potentiels en Tunisie afin de les évaluer ainsi que leurs compétences et elles ont offert des postes aux candidats retenus.

Le service d'immigration de l'Assemblée communautaire francosaskoise a appuyé l'établissement et l'intégration de ces travailleurs tunisiens en Saskatchewan.

En raison du succès de ce projet pilote, quatre employeurs saskatchewanais ont participé à Destination Canada.

En raison du succès de ce projet pilote, quatre employeurs saskatchewanais ont participé à Destination Canada à Tunis en novembre 2013. Ils avaient plusieurs emplois à forte demande à offrir à des travailleurs hautement qualifiés.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de résidents permanents parlant français admis en Saskatchewan a plus que doublé, passant de 125 à 264. Ce nombre représente environ 2,2 p. 100 des résidents permanents admis en Saskatchewan.

Ce nombre devrait continuer d'augmenter, vu la participation active des employeurs de la Saskatchewan aux activités de recrutement telles que Destination Canada.

ALBERTA

Développement de communautés saines, actives et dynamiques

LE SECTEUR bénévole et communautaire de l'Alberta compte plus de 24 000 organismes charitables et sans but lucratif (OSBL), dont plusieurs organismes francophones. Le secteur emploie plus de 176 000 Albertains et mobilise plus de 1,45 million de bénévoles. Chaque année, on estime que l'impact économique du secteur s'évalue à 9,6 milliard.

Le gouvernement de l'Alberta assure le développement de communautés dynamiques en renforçant la capacité d'individus et d'organismes à poursuivre leur mission et atteindre leurs buts. Précisément, le ministère de la Culture offre l'appui de facilitateurs du développement communautaire qui proposent :

- des formations bilingues pour les conseils d'administration sur des sujets tels que les responsabilités éthiques et légales, les rôles et responsabilités, l'élaboration de politiques ainsi que l'utilisation efficace des comités; et

- des services adaptés quant à la planification stratégique, la gouvernance, la participation communautaire, l'élaboration et le maintien de partenariats efficaces ainsi que la planification des ressources, etc.

Aussi, le ministère organise la conférence provinciale *Vitalize*. Depuis 25 ans, elle vise le développement des compétences du secteur bénévole et communautaire pour plus de 1000 participants. L'édition 2014 comprendra une programmation bilingue et ciblera des stratégies pour encourager la participation d'organismes francophones. Inscrivez-vous ici : Vitalizeconference.ca



Terre-Neuve-et-Labrador : Personne exceptionnelle du passé

LE DÉFUNT Émile Benoit, célèbre musicien et conteur originaire de la péninsule de Port-au-Port, a été désigné en tant que « personne d'importance provinciale » dans le cadre du Programme provincial de commémoration historique.

Le Programme provincial de commémoration historique rend hommage aux personnes, aux endroits, aux événements et aux traditions qui nous ont façonnés en tant que Terre-Neuviens et Labradoriens.

Né en 1913 dans la collectivité de l'Anse-à-Canards sur la péninsule de Port-au-Port, Émile Joseph Benoit était d'origine française et acadienne. Émile était un compositeur, un violoneux et un conteur exceptionnellement doué. Toutefois, son vrai legs est l'influence considérable qu'il a exercée et qu'il continue d'exercer sur bon nombre d'artistes de cette province, une influence



Photo de Diane Simon

qui s'étend bien au-delà de sa bien-aimée communauté francophone et acadienne pour gagner toutes les cultures.

Émile Benoit est l'auteur de plusieurs accomplissements, dont la parution de trois albums, un prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations remis par le Conseil des arts de Terre-Neuve-et-Labrador, et un doctorat honorifique conféré par l'Université Memorial. Émile Benoit s'éteint en 1992.

Le certificat de désignation a été présenté aux employés du Bureau des services en français qui avaient préparé et soumis la demande de désignation.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Normes sur les services en français

EN AOÛT 2013, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a adopté les *Normes du GTNO sur les communications et les services en français*, un document qui fait suite au *Plan stratégique sur les communications et les services en français* (octobre 2012).

Ces normes ont été élaborées pour aider les fonctionnaires du GTNO dans le cadre de la prestation de services et de communications en français destinés au public. Ce document s'aligne sur les lignes directrices en matière de langues officielles, lesquelles présentent des orientations en ce qui a trait aux onze langues des TNO.

Les normes traitent de l'offre active (de services ou d'information), y compris la façon de rédiger un message bilingue pour une boîte vocale ou le bloc-signature d'un courriel. On y traite aussi de la signalisation et de la présentation des renseignements publics.

Le document comporte aussi des renseignements sur les formats bilingues nécessaires, par exemple pour les formulaires, les attestations et les permis ainsi que les lignes directrices concernant les versions françaises des sites Web publics.



On y explique comment les institutions gouvernementales devraient traiter avec la communauté francophone pour ce qui est des services, des réunions, des séances d'information et de la réception de commentaires.

Un glossaire définit des termes importants et, enfin, d'autres sections fournissent des renseignements utiles pour les fonctionnaires comme les pratiques exemplaires de prestation de services et de communications en français par le GTNO.

Vous trouverez ces normes au www.ece.gov.nt.ca.

Une nouvelle avenue pour la prestation des services en français au Yukon

AU YUKON, le dossier des services en français a le vent dans les voiles. Le gouvernement du Yukon et la communauté franco-yukonnaise collaborent depuis un an afin d'établir une vision commune axée sur l'amélioration des services gouvernementaux en français au sein du territoire.

En partenariat avec la communauté franco-yukonnaise, le gouvernement élabore actuellement un plan stratégique sur les services en français. Ce plan orientera les actions pour les quatre prochaines années.

Le gouvernement du Yukon veut également renforcer la prestation des services en français par la mise en œuvre d'une offre active de services et de services d'interprétation ainsi que par le développement de lignes directrices sur la dotation de postes bilingues. Trois sites pilotes du secteur de la santé et des services sociaux ont été choisis en raison de leur potentiel de réussite et de leur importance pour la communauté francophone. Il s'agit de la clinique de spécialistes itinérants (Hôpital général de



Photo : Gouvernement du Yukon

DE GAUCHE À DROITE : Doug Graham, Ministre de la Santé et des Affaires sociales; Angélique Bernard, présidente de l'Association franco-yukonnaise; Régis St-Pierre, président du Partenariat Communauté en santé; Elaine Taylor, Ministre responsable de la Direction des services en français; Jason Bilsky, directeur général de la Régie des hôpitaux du Yukon.

Whitehorse), les Soins à domicile et les Services assurés (Santé et Affaires sociales).

Des représentants de l'Association franco-yukonnaise, du Partenariat Communauté en santé, du ministère de la Santé et des Affaires sociales, de l'Hôpital général de Whitehorse, de la Commission de la fonction publique et de la Direction des services en français travaillent ensemble à faire de cette initiative un succès.

L'offre active et le service d'interprétation sont opérationnels dans les trois sites pilotes depuis la fin janvier. Quant aux lignes directrices concernant la désignation et la dotation des postes bilingues, elle sont en cours de développement sous la supervision de la Commission de la fonction publique et seront mises en place ce printemps.

Consultation sur les services en français au Nunavut

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO) du Nunavut, qui accorde le statut de langue officielle à la langue inuit, à l'anglais et au français, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce jalon important de la jeune histoire du Nunavut ne marque toutefois pas la fin d'un processus. Au contraire, il faut maintenant veiller à sa mise en œuvre.

Dans cette foulée, le ministre des Langues a tenu une consultation publique à Iqaluit (Nunavut) le 5 octobre 2013 dans le but d'identifier les priorités de la communauté francophone relativement à la mise en œuvre de la LLO du Nunavut. Une quarantaine de Nunavummiut y ont discuté d'axes prioritaires, de défis, de meilleures pratiques et leçons apprises, et de promotion de la langue et de la culture francophones. Les participants ont identifié cinq axes à prioriser en matière de services en français : la santé, l'éducation et la petite enfance, la culture, la justice et la sécurité publique, ainsi que le développement économique.



Ces pistes d'actions guideront le gouvernement du Nunavut dans l'élaboration et la prestation de services efficaces et efficients, en fonction des besoins de la communauté francophone du Nunavut.